

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

Délibération N°17 A

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	19
VOTANTS :	24

OBJET :
SPECTACLE SON & LUMIERE
- PARTENARIAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Treize Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 7 Février 2023 s'est réuni, à la
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme QUATRESSOUS

Absente :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil qu'il a été décidé la
reconduction du spectacle Son & Lumière pour 2023.

Afin d'organiser cet événement, il convient de fixer la grille de
tarifs des partenariats extérieurs.

Les propositions présentées aux membres du Conseil sont
retracées dans la grille jointe en annexe de la présente délibération.

Il est précisé que les sommes encaissées au titre de ce
partenariat seront comptabilisées sur le budget annexe de l'office de
tourisme (en HT car ce budget annexe est assujéti à la TVA).

Le Conseil, entendu les explications de son Président et
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la grille tarifaire présentée pour le spectacle
2023 organisé par la Communauté de Communes du PAYS DE
LAPALISSE.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : **21 FEV. 2023**
Publié ou Notifié
le : **14 FEV. 2023**
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

FICHE PARTENARIAT

à retourner avant le 31 mars 2023 à l'Office de Tourisme - 9 Place Charles Bécaud - 03120 Lapalisse

Raison sociale :

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

Email :

	PARTENAIRE 500 € HT soit 600 € TTC	GRAND PARTENAIRE 1000 € HT soit 1200 € TTC	PARTENAIRE PRIVILEGE à partir de 2000 € HT soit 2400 € TTC
Présentation de votre structure sur le site Internet et la page Facebook du spectacle	●	●	●
Places offertes pour la « Première » (28/07/2023)	5	10	15
Vidéo du spectacle offerte	1	1	1
Votre logo affiché sur site et sur la façade du château lors du générique de fin	●	●	●
Votre logo au générique de la vidéo	●	●	●
Votre logo sur les flyers et affiches		●	●
Présence de votre logo sur les banderoles			●
Invitation V.I.P le soir de la « Première » : Accueil par le propriétaire du château Jacques de Chabannes pour une avant-soirée, suivie par un cocktail de remerciement (pour 4 personnes.)			●
Cochez votre choix			

Nous vous prions de nous faire parvenir par mail (samantha@lapalissetourisme.com) :

1/ votre logo en haute définition, des photos pour illustrer votre activité, ainsi qu'un texte court et dynamique pour présentation de votre établissement avec les coordonnées « publiques ».

2/ cette fiche complétée et signée. A réception, un titre sera émis par le Trésor Public pour règlement.

Fait à

le

Signature et cachet